

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'environnement - CCE de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 23 octobre 2023 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 122, chemin Lakeside, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames [REDACTED] et [REDACTED]
ainsi que messieurs [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED].

Tous formant quorum sous la présidence de la conseillère Louise Morin.

Est aussi présente : la secrétaire, Mme Anais Renaud.

Sont absents : mesdames [REDACTED] et [REDACTED]
ainsi que monsieur [REDACTED].

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée est ouverte à 18 h 38.

CCE-23-020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

CCE-23-021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est
Proposé par [REDACTED]
Appuyé par [REDACTED]
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023.

ADOPTÉ

4. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS

4.1. NOUVEAUX ARRIVANTS RIVERAINS

Les nouveaux arrivants qui résident au bord du lac reçoivent maintenant le Guide des bonnes pratiques riveraines en même temps que leur compte de taxes de mutation. La secrétaire présente une affiche qui pourra aussi être envoyée et qui résume les bonnes pratiques. Le CCE suggère des améliorations à apporter à l'affiche.

4.2. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La secrétaire présente les orientations à inclure à la planification stratégique qui ont été suggérées par les membres du CCE. Des modifications sont apportées afin que la présidente et la secrétaire puissent présenter au Conseil municipal des axes et des orientations traduisant les priorités du CCE.

4.3. PLANTATIONS D'ARBRES PAR LA FONDATION DES TERRES

La Fondation des terres du lac Brome obtiendra de l'aide de l'OBV Yamaska afin d'organiser des plantations d'arbres dans les réserves. La présidente demande un suivi sur les sites pouvant bénéficier de plantations que la municipalité pourrait coordonner.

5. RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DU LAC

5.1. RAPPORT PATROUILLE 2023

Le rapport final n'étant pas disponible, le point n'a pas été discuté.

5.2. LAVAGE DES EMBARCATIONS, ACCÈS AU LAC ET ZONES DE NAVIGATION

La secrétaire présente quelques façons utilisées par les municipalités pour faire appliquer la réglementation sur le nettoyage des embarcations. Le CCE discute des éléments qui s'appliqueraient le mieux à la réalité du lac Brome et des obstacles qui seront possiblement rencontrés.

6. BANDES RIVERAINES

6.1. ACCOMPAGNEMENT

La municipalité offre de l'accompagnement aux propriétaires riverains ayant une bande riveraine ciblée comme prioritaire à végétaliser. Le service-conseil sera offert gratuitement par une architecte paysagiste de chez Natureden. Sous forme de consultations d'une durée de 4 heures, les riverains pourront discuter de leurs besoins par téléphone, courriel ou en personne. Un plan d'aménagement pourra leur être présenté. Le service sera disponible jusqu'à la mi-décembre en vue de préparer les plantations du printemps 2024.

6.2. STRATÉGIE 2024

- La municipalité continuera à accompagner 50 riveraines, soit ceux de 2023 n'ayant pas encore végétalisé plus un certain nombre afin de totaliser 50.
- Le service d'accompagnement par Natureden pourra être renouvelé si la demande est grande.
- Une campagne de sensibilisation plus percutante doit être réfléchie.

7. VIVIPARE GEORGIENNE-NOUVELLE EEE

- La vivipare georgienne est un gastéropode nouvellement identifié dans le lac Brome. C'est une espèce exotique envahissante qui mesure entre 3,5 cm et 4 cm. Sa couleur varie du jaune au brun verdâtre et présentant des bandes spirales plus foncées. L'escargot est présent dans les zones de moins de 3 m de profondeur, là où la circulation est lente et les fonds sont couverts de boue ou de limon.
- Les impacts observés en général sont les suivants : Déloger les espèces indigènes; contribuer à réduire la quantité de nourriture

disponible; menacer la diversité des algues croissant dans son habitat; obstruer des conduites d'eau et ses coquilles mortes ou desséchées peuvent s'agglomérer le long des rives, constituant une nuisance pour certains résidents. Les impacts n'ont pas encore été étudiés au lac Brome.

- Des amas de coquilles mortes ont été observés cet été sur les berges du lac, ainsi que des coquilles flottantes.

8. VARIA

1. Un tour de l'actualité est fait par un des membres du CCE afin de partager des informations intéressantes.
2. Un concours zéro déchet est en cours sur la page Facebook de la municipalité afin de stimuler les gens à adopter des pratiques de réduction des déchets.
3. À partir du 31 octobre, les citoyens pourront venir porter leurs emballages de bonbons d'Halloween au Centre Lac-Brome afin qu'ils soient récupérés.

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est le lundi 20 novembre 2023.

CCE-23-022

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est

Proposé par [REDACTED]

Appuyé par [REDACTED]

Et unanimement résolu par voix exprimées

Levée de l'assemblée à 20h08.

ADOPTÉ

Louise Morin
Conseillère

Anais Renaud
Secrétaire